

Analyse juridique du RSI : liste de contrôle normalisée et modèle de rapport

Avec les amendements adoptés en 2024

2025

Introduction

Pour qu'un pays puisse répondre avec efficacité aux événements et urgences de santé publique, il doit avoir un cadre juridique lui permettant de prendre des mesures fermes et rapide. Ce cadre doit aussi être suffisamment souple pour s'adapter aux situations connaissant des évolutions rapides. La préparation juridique est une pierre angulaire de la sécurité sanitaire nationale, non seulement pendant les crises (lorsqu'il peut être nécessaire de prendre des mesures d'urgence, comme l'isolement, les confinements ou des campagnes de vaccination massives), mais aussi en l'absence de toute urgence. Durant ces périodes, les lois et les réglementations constituent la base des systèmes qui permettent une surveillance en temps opportun, une préparation efficace et des systèmes de santé résilients.

Le Règlement Sanitaire International (RSI) (2005) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) souligne le rôle important que jouent les cadres juridiques exhaustifs pour aider les pays à prévenir les menaces de santé publique, à les détecter, à s'y préparer et à y répondre. Cette base légale fait l'objet d'une Évaluation Externe Conjointe (EEC) : il s'agit d'une procédure collaborative volontaire qui définit les capacités nationales dans 19 domaines techniques. Au sein de l'EEC, le domaine technique des « instruments juridiques » et les indicateurs connexes déterminent en particulier si ces instruments sont adoptés au niveau national et infranational afin de favoriser la conformité au RSI.

Malgré son importance, la préparation juridique est souvent une grave lacune des systèmes de santé nationaux. Les cadres juridiques peuvent être obsolètes, fragmentés ou mal alignés avec les objectifs de santé publique, ce qui limite la capacité d'un pays à préparer une réponse coordonnée ou à respecter ses obligations internationales du RSI. Combler ces lacunes permettra d'améliorer les scores de l'EEC d'un pays, mais aussi de renforcer la résilience et la préparation du pays sur le long terme.

Ce modèle de rapport et liste de contrôle juridique du RSI a été conçue afin d'aider les pays à étudier et à renforcer leurs cadres juridiques nationaux, conformément aux exigences du RSI et aux indicateurs de l'EEC. Il s'agit d'un outil pratique structuré pour :

- identifier les lois existantes pertinentes en matière de préparation et de réponse dans la santé publique ;
- évaluer les incohérences et les lacunes juridiques ;
- promouvoir l'harmonisation avec les normes internationales ;
- soutenir les réformes juridiques fondées sur des données probantes.

En utilisant ce document, les États parties du RSI peuvent améliorer leur préparation aux épidémies et juridique afin de s'assurer que la base légale des mesures de santé publique est solide, actualisée et adaptée.

Méthodologie

L'équipe du service juridique chargée de la santé publique de RTSL a conçu le modèle de rapport et la liste de contrôle juridique du RSI en se fondant sur la vaste expérience étayant la mise en œuvre nationale du RSI au sein de plusieurs États parties d'Afrique. Cet outil a pour but d'aider les pays à systématiquement analyser leurs cadres juridiques nationaux afin de vérifier leur harmonisation avec le RSI, y compris les amendements de 2024 pour les États parties qui ne les ont pas rejetés officiellement, conformément aux procédures décrites à l'article 59 du RSI.

Le développement de l'outil est basée sur une analyse exhaustive de chaque disposition du RSI (2005), mais aussi des instruments juridiques régionaux et internationaux connexes liés à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence de santé publique. Cette analyse a été utilisée pour extraire les

principales obligations et responsabilités juridiques des États parties, en se concentrant sur l'identification des domaines où les systèmes juridiques nationaux doivent favoriser ou soutenir les mesures de santé publique spécifiques aux termes du RSI.

Afin de garantir leur utilité et leur pertinence pour les autorités nationales, RTSL a transformé ces obligations en questions d'évaluation claires et réalisables. Ces questions sont organisées selon une structure similaire à celle de l'outil **EEC**. Cette harmonisation avec l'EEC facilite l'utilisation de l'outil dans le cadre de la mise en œuvre nationale du RSI, mais aussi aide les pays à suivre les avancées réalisées par rapport aux **indicateurs de l'EEC** et à l'**Outil de référenciation de l'OMS pour le renforcement des capacités d'urgence sanitaire**.

Il est important de noter que l'outil intègre les obligations tirées des **amendements de 2024 du RSI**, y compris les dispositions élargies sur l'équité, l'accès aux contremesures médicales et les autorités nationales compétentes en matière de RSI. En intégrant ces mises à jour, la liste de contrôle permet aux États parties n'ayant pas rejeté les amendements d'évaluer leur préparation juridique, conformément aux normes internationales les plus actuelles. Les questions liées aux amendements de 2024 du RSI sont indiquées en vert.

L'équipe de RTSL a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires tout au long de la procédure. Nous exprimons toute notre gratitude à Health Ethics and Law Consulting pour son partenariat, sous la houlette du professeur Cheluchi Onyemelukwe, dont les renseignements ont joué un rôle important dans la conception de la liste de contrôle. Nous remercions également Paul Dossou Banka, Dereje Moges et Janet Sallah Njie pour leurs contributions expertes et les discussions sérieuses, qui ont enrichi le développement de l'outil.

Une précédente version du modèle de rapport et de la liste de contrôle a fait l'objet d'un **projet pilote en Afrique du Sud, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Tchad**, en partenariat avec les parties prenantes nationales. Les commentaires recueillis pendant ce projet pilote (notamment auprès de professionnels de la gestion des urgences, de la santé et du juridique) ont constitué de précieuses sources pour affiner la structure, le contenu et l'ergonomie de la liste de contrôle et du modèle de rapport. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont participé à ces activités pilotes, nous ont fait part de leurs commentaires et nous ont parlé de leurs expériences.

L'outil ainsi obtenu est une ressource pratique testée sur le terrain qui promeut la préparation juridique comme une composante fondamentale de la sécurité sanitaire nationale et internationale. En permettant aux pays d'identifier de manière systématique les atouts et les lacunes dans leurs cadres juridiques existants, l'outil améliore l'harmonisation avec le RSI, y compris les amendements de 2024, le cas échéant. Les États parties, qui utilisent l'outil et valident l'analyse juridique obtenue à l'aide d'une procédure participative impliquant plusieurs parties prenantes, peuvent s'attendre à mettre en évidence les capacités requises pour atteindre le niveau 2 de l'indicateur P1.1 de l'EEC sur les instruments juridiques.

Comment utiliser le modèle de rapport et la liste de contrôle ?

Le modèle de rapport et la liste de contrôle de RTSL sont conçus pour fournir une méthode structurée d'évaluation des instruments juridiques nationaux relatifs au RSI. Elle aide à identifier les forces et les lacunes des cadres juridiques existants, dans le but d'inspirer les futures réformes juridiques et de renforcer la mise en œuvre du RSI. L'évaluation des instruments juridiques est une étape essentielle de la procédure de réforme. En fournant un cadre détaillé pour mener de telles évaluations, le modèle de rapport et la liste de contrôle de RTSL complètent les instructions existantes de l'OMS pour les législations nationales afin de favoriser la mise en œuvre du RSI, dont [la série de kits d'outils pour la mise en œuvre du RSI \(2005\) dans la législation nationale](#) et le [Guide de l'OMS-IPU pour les](#)

[parlementaires intitulé « Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international \(2005\) ».](#)

Cet outil est une **ressource complète** afin de mener des analyses juridiques et de rédiger des rapports d'évaluation pour les États parties. Les personnes qui l'utilisent sont encouragées à suivre la structure du modèle, conforme aux **domaines techniques de l'EEC**, en s'assurant que tous les domaines pertinents de la mise en œuvre du RSI sont systématiquement traités.

En offrant un format normalisé de rapport et des suggestions de formulation pour chaque section, l'outil permet d'intégrer les **informations spécifiques aux pays** et d'adapter le contenu au contexte national. La procédure commence par l'adaptation de la **section Introduction**, où il faut indiquer :

- un profil de pays ;
- le motif de l'évaluation juridique ;
- la méthode appliquée.

La section suivante décrit les **pouvoirs de santé publique** dans le cadre de l'État partie concerné.

Une fois les premières sections remplies, il convient de **recueillir l'ensemble des instruments juridiques pertinents actuellement en vigueur** dans l'État partie concerné. Ces instruments juridiques doivent donc être **cartographiés par rapport aux domaines thématiques** identifiés dans la liste de contrôle de RTSI.

L'étape suivante implique d'**analyser les instruments juridiques recueillis** à l'aide des sections de la liste de contrôle ci-dessous. Le **modèle de rapport joue un rôle central** pour garantir la cohérence et l'homogénéité des évaluations par domaines thématiques. En respectant ce format normalisé, les personnes chargées de l'évaluation peuvent présenter les résultats sous une forme claire et structurée facilitant la consultation et la compréhension des résultats par le lecteurat.

Pour **chaque domaine thématique**, il faut :

- identifier les réglementations et les lois pertinentes ;
- analyser ces instruments juridiques en fonction des questions d'évaluation ;
- identifier les atouts et les lacunes, mais aussi formuler des recommandations pour améliorer l'harmonisation avec les exigences du RSI.

Une fois l'analyse juridique terminée, il est vivement recommandé d'organiser une réunion de validation afin de passer en revue les résultats et les recommandations, puis de les approuver. Cette réunion garantit la précision, la crédibilité et la représentativité de l'évaluation juridique. De préférence, les mêmes parties prenantes impliquées dans l'évaluation doivent participer à l'étape de validation, accompagnés des décideurs politiques des domaines concernés

Au cours de la réunion, l'équipe doit présenter les principaux résultats de la procédure d'examen interne et d'évaluation. Les parties prenantes sont encouragées à faire part de leurs commentaires et de leurs inquiétudes, mais aussi à participer à des discussions pour éliminer toute opposition. Un consensus doit être obtenu avant de finaliser le rapport afin de garantir l'accord de toutes les parties prenantes au sujet des résultats et des recommandations.

La réussite d'une évaluation juridique dépend de l'exhaustivité de l'analyse, mais aussi de la qualité et de la faisabilité des recommandations. Étant donné que les évaluations juridiques sont souvent les activités préalables d'une réforme juridique et du renforcement de la surveillance législative, l'implication précoce des responsables politiques et des décisionnaires est essentielle. La mobilisation de ces parties prenantes dès le début permet de développer un sentiment d'appropriation, garantit l'harmonisation des

priorités nationales et augmente la probabilité de réussite de la mise en œuvre des recommandations et de leur suivi.

Modèle de rapport et liste de contrôle de RTSL pour l'analyse juridique du RSI (2005)

Introduction	2
Méthodologie	2
Comment utiliser le modèle de rapport et la liste de contrôle ?	3
Modèle de rapport et liste de contrôle de RTSL pour l'analyse juridique du RSI (2005)	6
Introduction	7
Pouvoirs de santé publique au/aux/en [nom de l'État partie]	8
Cartographie des instruments juridiques du RSI (2005) au/aux/en [nom de l'État partie]	8
Évaluation juridique des instruments juridiques liés au RSI au/aux/en [nom de l'État partie]	9
1. Définitions liées au RSI (2005).....	9
2. Financement.....	13
3. Coordination du RSI et autorités responsables.....	16
4. Résistance aux antimicrobiens.....	21
5. Zoonoses	23
6. Sécurité alimentaire.....	26
7. Sécurité et sûreté biologiques	29
8. Vaccination	32
9. Système national de laboratoire.....	35
10. Surveillance	38
11. Ressources humaines	42
12. Gestion des urgences sanitaires	44
13. Relations entre les autorités de sécurité et de santé publique	51
14. Prestation de services de santé	53
15. Prevention et contrôle des infections	55
16. Communication des risques et engagement communautaire	58
17. Points d'entrée et santé aux frontières.....	60
18. Événements chimiques	65
19. Urgences radiologiques.....	67
20. Droits humains et confidentialité des données.....	69
Récapitulatif de l'analyse juridique pour la mise en œuvre du RSI au/aux/en [nom de l'État partie]	74

Introduction

[Cette introduction doit être adaptée au contexte du pays. Les propositions de texte ci-dessous ne visent qu'à aider les personnes chargées de l'évaluation dans la rédaction du rapport final]

Les épidémies, les urgences sanitaires et les faibles systèmes de santé coûtent des vies, mais aussi représentent l'un des plus grands risques actuels pour la sécurité et l'économie à l'échelle internationale. La prévention des événements et urgences de santé est un centre d'intérêt essentiel pour la communauté internationale. L'Organisation mondiale pour la Santé (OMS) définit la sécurité sanitaire comme « les activités requises, proactives et réactives, visant à réduire les dangers et les conséquences des événements de santé publique aigus qui mettent en danger la santé des populations dans les régions géographiques et au-delà des frontières internationales ».

Reconnaissant le centre d'intérêt commun pour la sécurité sanitaire, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Règlement Sanitaire International (RSI). Il s'agit d'un instrument juridique contraignant qui fournit un cadre juridique international dans le but d'éviter la propagation des maladies dans le monde, en améliorant la préparation et en renforçant les systèmes de santé nationaux. En tant que membre de l'OMS, [nom de l'État partie] est obligé de mettre en œuvre le RSI, en s'assurant de sa capacité à répondre aux menaces pour la santé publique. Il doit disposer de systèmes juridiques solides capables de prévenir les événements et les risques de santé publique, de s'y préparer et d'y répondre.

Les États doivent remettre à l'Assemblée mondiale de la Santé leurs rapports annuels sur la mise en œuvre du RSI au sein de leur territoire (SPAR), en tant que mécanisme assurant la redevabilité. En outre, ils peuvent de leur plein gré réaliser une Évaluation Externe Conjointe (EEC), qui évalue les avancées réalisées avec les capacités du RSI. Dans le cadre de ces outils, un domaine technique a été dédié aux « instruments juridiques ». Les indicateurs de domaine demandent que l'État fasse une cartographie et une analyse des instruments juridiques pertinents aux RSI afin de dépasser le score « aucune capacité ».

Ce rapport vise à fournir une évaluation exhaustive de la législation de la sécurité sanitaire d'un pays et sa conformité au RSI. Il identifie les pouvoirs du gouvernement lui permettant d'adopter des instruments juridiques garantissant la conformité au RSI, mais aussi la mesure dans laquelle le gouvernement a usé de ces pouvoirs pour adopter des lois ou règlements pertinents.

Les personnes chargées de l'analyse sont aussi invitées adapter cette introduction en présentant le profil du pays et fonder l'analyse sur le contexte national, notamment en :

- fournissant le profil de sécurité sanitaire du pays ;
- expliquant le système de santé ainsi que ses composants nationaux et internationaux ;
- décrivant le paysage des ministères, des organismes et des départements avec des mandats liés à la sécurité sanitaire.

Enfin, la méthode de l'analyse juridique doit être présentée :

- Quelle méthode a été utilisée pour recueillir des informations pour ce rapport ?
- Les précédents ensembles de données, comme les cartographies de l'EEC ou du GHSA (Global Health Security Agenda), ont-ils été pris en compte ?
- Comment les instruments juridiques pertinents ont-ils été identifiés ?
- Quels instruments juridiques ont été inclus dans l'analyse ? Les instruments de droit peu contraignant étaient-ils inclus ?

Pouvoirs de santé publique au/aux/en [nom de l'État partie]

Comprendre la division des pouvoirs au sein des pays est un prérequis pour évaluer de manière exhaustive les instruments juridiques nationaux. Dans cette première section, nous suggérons d'identifier et d'expliquer les dispositions constitutionnelles pertinentes, y compris en répondant aux questions suivantes :

- En vertu de la constitution, quels organes (législatifs, judiciaires ou exécutifs) ont l'autorité juridique pour prendre des décisions en matière de santé publique ?
- Comment est divisée l'autorité en matière de santé publique à l'échelle nationale par rapport à l'échelle infranationale ?
- Qui a le pouvoir de déclarer un état d'urgence ?
- Durant l'état d'urgence, le gouvernement peut-il prendre des mesures extraordinaires ?
- La constitution prévoit-elle la possibilité de limiter ou de restreindre les droits dans une situation d'urgence ? Existe-t-il des droits auxquels il ne peut être dérogé ?
- La constitution comprend-elle des dispositions pertinentes en matière de santé publique (c'est-à-dire le droit à la santé, le droit à la confidentialité des données et le droit à un environnement de santé) ? Si c'est le cas, peuvent-elles être invoquées devant une juridiction ?
- Les accords internationaux, comme leRSI sont ils executoires en vertu de la constitution ? Ou des étapes supplémentaires sont-elles nécessaires pour que le RSI devienne juridiquement contraignant au niveau national?

Cartographie des instruments juridiques du RSI (2005) au/aux/en [nom de l'État partie]

Nº	Nom de l'instrument juridique	Pertinence pour le RSI (2005)	Domaine thématique correspondant

Évaluation juridique des instruments juridiques liés au RSI au/aux/en [nom de l'État partie]

1. Définitions liées au RSI (2005)

Même s'il ne s'agit pas d'une exigence en vertu du RSI, l'adoption de définitions claires et quasi identiques à celles fournies dans le RSI faciliterait grandement la mise en œuvre efficace du RSI lorsque des urgences et des événements de santé publique surviennent dans l'État. Cette approche éliminerait toute ambiguïté concernant les exigences juridiques, l'application des mesures de santé et garantirait la cohérence des activités de réponse dans tous les États.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

	Définition	La définition s'inscrit-elle dans la lignée du RSI (2005) ?	Commentaires (Il est possible d'inclure la définition, le cas échéant, découlant des lois nationales et les conflits éventuels avec la définition du RSI.)
	Dératisation : une procédure par laquelle des mesures de santé sont prises pour contrôler ou tuer des rongeurs vecteurs de maladies humaines dans les bagages, les cargaisons, les conteneurs, les transports, les infrastructures, les biens et les colis postaux dès le point d'entrée.		
	Événement : la manifestation d'une maladie ou d'une occurrence qui crée un risque de maladie.		
	Infection : l'entrée et le développement ou la multiplication d'un agent infectieux dans le corps des êtres humains et des animaux qui peut représenter un risque de santé publique.		
	Inspection : l'examen, par l'autorité compétente ou sous sa supervision, des zones, des bagages, des conteneurs, des transports, des infrastructures, des biens ou des colis postaux, y compris la documentation et les données pertinentes, afin de déterminer s'il existe un risque de santé publique.		
	Isolation : la séparation d'autrui des personnes malades ou contaminées ou bien des bagages, des conteneurs, des transports, des biens ou des colis postaux touchés de manière à éviter la propagation de l'infection ou de la contamination.		

Maladie : une affection ou une pathologie qui représente ou pourraient représenter un important préjudice pour les êtres humains, indépendamment de son origine ou de sa source.		
Mesures de santé : les procédures appliquées pour éviter la propagation d'une maladie ou d'une contamination. Une mesure de santé ne comprend pas l'application des lois ou les mesures de sécurité.		
Observation à des fins de santé publique : le suivi dans le temps de l'état de santé d'une personne qui voyage afin de déterminer le risque de transmission de la maladie.		
Personne malade : une personne souffrant d'une affection physique susceptible de représenter un risque de santé publique.		
Point d'entrée : un passage désigné en vertu du RSI (2005) pour l'entrée ou la sortie internationale des personnes qui voyagent, des bagages, des cargaisons, des conteneurs, des transports, des biens et des colis postaux, mais aussi les organismes et les zones leur fournissant des services au niveau de l'entrée ou de la sortie.		
Produits de santé pertinents : les produits de santé requis pour répondre aux urgences de santé publique de portée internationale, y compris les urgences dues à une pandémie, qui peuvent comprendre les médicaments, les vaccins, les diagnostics, les appareils médicaux, les produits de lutte antivectorielle, les équipements de protection individuelle, les produits de décontamination, les aides techniques, les antidotes, les traitements cellulaires et génétiques, mais aussi d'autres technologies de santé.		
Quarantaine : la restriction d'activités ou la séparation d'autrui des personnes suspectes qui ne sont pas malades ou bien des bagages, des conteneurs, des transports ou des biens suspects de manière à prévenir l'éventuelle propagation de l'infection ou contamination.		
Réservoir : un animal, une plante ou une substance où un agent infectieux vit, en règle générale, et dont la présence peut constituer un risque de santé publique.		

<p>Risque de santé publique : la vraisemblance de la survenue d'un événement susceptible d'influer de manière défavorable la santé des populations humaines, en se concentrant sur un événement susceptible de se propager à l'international ou de constituer un danger grave et direct.</p>		
<p>Surveillance : la collecte, le rassemblement et l'analyse systématiques et en permanence de données à des fins de santé publique, mais aussi la communication en temps opportun des informations de santé publique à des fins d'évaluation et de réponse de santé publique, le cas échéant.</p>		
<p>Suspect : les personnes, les bagages, les cargaisons, les conteneurs, les transports, les biens ou les colis postaux considérés par un État partie comme exposés, ou éventuellement exposés, à un risque de santé publique et susceptibles d'être une source possible de propagation de la maladie.</p>		
<p>Urgence de santé publique de portée internationale : un événement extraordinaire qui est déterminé, conformément aux dispositions de ce Règlement [Sanitaire International], (i) comme constituant un risque de santé publique pour d'autres États par le biais de la propagation internationale de la maladie et (ii) comme nécessitant éventuellement une réponse internationale coordonnée.</p>		
<p>Urgence due à une pandémie : une urgence de santé publique de portée internationale qui est causée par une maladie transmissible, (i) qui se propage, ou risque fortement de se propager largement sur le plan géographique entre plusieurs États ou au sein de divers territoires, (ii) qui dépasse, ou risque fortement de dépasser, la capacité des systèmes de santé à répondre dans ces États, (iii) qui génère, ou risque fortement de générer, d'importantes perturbations sociales ou économiques, y compris du commerce et du trafic international, mais aussi (iv) qui nécessite des mesures internationales coordonnées rapides, équitables et renforcées, aux côtés d'approches prises à l'échelle de l'État et de la société.</p>		
<p>Vecteur : les insectes ou d'autres animaux qui, en règle générale, transportent un agent infectieux représentant un risque de santé publique.</p>		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si les mots et les expressions ci-dessus qui n'ont pas été définis par les instruments juridiques nationaux, mais aussi de déterminer si ces mots et ces expressions sont utilisés pendant les activités de sécurité sanitaire publique. Si des expressions et des mots importants n'ont pas été définis, nous suggérons d'identifier ces absences de définitions comme des lacunes et de recommander l'adoption de définitions appropriées.

2. Financement

Le domaine technique de l'EEC sur le financement évalue l'existence du financement adéquat pour la mise en œuvre du RSI et la réponse aux urgences de santé publique par le biais du budget national ou d'autres mécanismes financiers. Il détermine si les États parties ont accès aux ressources financières pour la mise en œuvre systématique des capacités du RSI , ainsi que leur accès au moment opportun et leur distribution afin de se préparer aux urgences de santé publique et d'y répondre.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettent en lumière les lacunes et fournissent des recommandations pour y remédier.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques allouent-ils explicitement des ressources financières pour la mise en œuvre du RSI ?		
Les instruments juridiques allouent-ils explicitement des ressources pour la riposte aux urgences de santé publique ?		
Les instruments juridiques nécessitent-ils d'intégrer le financement de la sécurité sanitaire dans la procédure de planification du budget national ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils des financements plurisectoriels dans tous les ministères, les départements et les organismes pertinents responsables de la mise en œuvre du RSI ?		
Les instruments juridiques attribuent-ils un financement national aux activités de sécurité sanitaire (p. ex., la surveillance, la vaccination, la conservation ou le renforcement des capacités essentielles) ?		

Les attributions sont-elles révisées chaque année ? L'exécution du budget fait-elle l'objet d'un suivi ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le développement de guides et de procédures de versement pour les fonds de sécurité sanitaire ? Ces procédures sont-elles disponibles et utilisées par les ministères, les départements et les organismes de sécurité sanitaire ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils des cas dans lesquels la déclaration d'une urgence peut autoriser le déblocage de fonds au niveau de l'exécutif au lieu du législatif ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils des fonds ou des comptes spéciaux qui peuvent être mobilisés pour répondre à des événements de santé publique ?		
Cela suspend-il d'autres procédures bureaucratiques susceptibles d'entraver une mobilisation rapide ?		
Existe-t-il des dispositions garantissant la coordination entre les ministères (p. ex., de la Santé, de la Finance ou de l'Intérieur/de la Sécurité) en matière d'accès au financement pour les urgences de santé publique ?		

Forces, Lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons de d'analyser et de déterminer dans quelle mesure le cadre juridique garantit que les autorités à tous les niveaux disposent de ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre leurs obligations au titre du RSI. Lorsque les ressources financières ne peuvent pas être obtenues ou distribuées en temps voulu, il est suggéré d'identifier la lacune et de recommander le recours juridique approprié.

- [...]

3. Coordination du RSI et autorités responsables

L'approche préconisée par le RSI, qui consiste à prendre en compte toutes les maladies, quelle qu'en soit l'origine ou la source, concerne la mise en place d'approches multisectorielles et pluridisciplinaires à travers des partenariats nationaux permettant d'établir des systèmes d'alerte et de réponse efficaces pour une mise en œuvre effective du RSI. Elle exige la création d'un mécanisme national de coordination multisectorielle et la désignation des autorités responsables au sein de la juridiction de l'État Partie. Les cadres juridiques doivent nécessiter le signalement précis et en temps opportun des maladies à déclaration obligatoire, y compris le signalement de tout événement éventuellement important pour la santé publique, conformément aux exigences de l'OMS, et le transfert régulier d'informations à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation of the United Nations ou FAO) et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

Les amendements de 2024 du RSI (2005) ont introduit l'exigence de désigner ou d'instaurer une autorité nationale compétente en matière de RSI qui est responsable de la coordination de la mise en œuvre du Règlement au sein de l'administration de l'État partie. À compter du 19 septembre 2025, les amendements de 2022 et de 2024 ont force obligatoire pour les États parties qui ne les ont pas rejetés ou n'ont pas émis de réserve à leur sujet. Les États parties sont encouragés à tenir compte des questions en vert ci-dessous.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les rôles et les responsabilités des différents secteurs sont-ils clairement définis dans la loi pour la coordination et la mise en œuvre du RSI ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils ou désignent-ils un mécanisme de coordination multisectorielle pour la mise en œuvre et la gouvernance du RSI ?		
Si oui :		
Les instruments juridiques requièrent-ils la mise en œuvre des mécanismes de coordination multisectorielle à l'échelle nationale, intermédiaire et locale ?		
La loi exige-t-elle que ces mécanismes de coordination		

soient régulièrement évalués et actualisés en fonction des exercices de simulation, des revues après action ou des revues intra-action ?		
Les instruments juridiques imposent-ils l'adoption de protocoles clairs de communication des informations entre les autorités nationales de la santé publique ?		
Les instruments juridiques imposent-ils d'adopter des lignes directrices ou des protocoles clairs pour communiquer des données et des informations entre organismes ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils ou désignent-ils un point focal national ?		
Si oui :		
Les instruments juridiques autorisent-ils le point focal national à communiquer à l'OMS les informations de santé publique provenant du système de surveillance de l'État au sujet d'événements susceptibles de constituer une urgence de santé publique de portée internationale, les preuves d'un risque de santé publique identifié en dehors du territoire de l'État pouvant engendrer la propagation d'une maladie à l'international, les renseignements requis pour vérifier les informations sur de tels événements ou les mesures de santé prises en réponse à ces événements ?		
Les instruments juridiques nécessitent-ils que le point focal national reste accessible à		

tout moment pour les communications avec l'OMS ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils que le point focal national communique les informations aux secteurs pertinents, y compris ceux responsables de la surveillance et du signalement, des points d'entrée et d'autres services de santé, et en regroupe les apports ?		
Les instruments juridiques exigent-ils que le point focal national évalue tous les événements détectés en utilisant l'instrument de décision fourni en annexe du RSI ? En cas d'événements urgents, l'évaluation des rapports provenant du système de surveillance national doit-elle avoir lieu sous 48 heures ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils que le point focal national notifie (sous 24 heures) l'OMS au sujet de tous les événements susceptibles de constituer une urgence de santé publique de portée internationale sur son territoire et de toute mesure de santé mise en œuvre en réponse ?		
Le point focal national est-il légalement autorisé à accéder à l'ensemble des informations pertinentes du secteur de la santé et d'autres domaines qui sont requises pour évaluer et notifier les événements ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils ou désignent-ils l'autorité nationale compétente en matière de RSI au sein de l'État partie ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils l'autorité		

nationale compétente en matière de RSI à coordonner les autorités responsables de la mise en œuvre du Règlement dans tous les secteurs pertinents et à tous les niveaux de gouvernance ?		
Les instruments juridiques permettent-ils à l'autorité nationale compétente en matière de RSI de fournir des conseils sur la mise en œuvre du RSI, d'en effectuer le suivi et de l'évaluer dans tous les secteurs pertinents ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils l'autorité nationale compétente en matière de RSI à interagir directement avec le bureau du chef ou de la cheffe de l'État ou bien du Premier ou de la Première ministre, les ministres du gouvernement ou d'autres organes institutionnels décisionnaires quant aux sujets liés au RSI ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils l'autorité nationale compétente en matière de RSI à communiquer directement avec l'OMS et l'Assemblée mondiale à propos de la mise en œuvre du RSI ?		
Les dispositions administratives et opérationnelles nécessaires sont-elles en place pour garantir le fonctionnement efficace de l'autorité nationale compétente en matière de RSI ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique instaure les autorités pertinentes et définit clairement les mécanismes de coordination multisectorielle aux niveaux nationaux, intermédiaires et locaux de gouvernance. Si le cadre n'instaure pas de lignes directrices et de protocoles de collaboration et de coordination, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

4. Résistance aux antimicrobiens

Les instruments juridiques doivent avoir pour objectif d'améliorer la sensibilisation sur les risques de résistance aux antimicrobiens et sur la manière d'y répondre, de renforcer la capacité de surveillance et des laboratoires, d'optimiser les activités de lutte contre les infections, de garantir un accès continu aux antimicrobiens essentiels d'une qualité garantie, de réglementer et de promouvoir le recours approprié aux antimicrobiens dans la médecine humaine, la médecine vétérinaire, la production alimentaire et d'autres champs, le cas échéant, mais aussi de soutenir des initiatives afin de favoriser le développement et l'utilisation appropriée de nouveaux agents antimicrobiens, vaccins et outils de diagnostic.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques instaurent-ils une autorité et un organisme de régulation des antimicrobiens à l'échelle nationale ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils un système de gouvernance ou un comité multisectoriel afin de réglementer l'usage des antimicrobiens au sein des secteurs ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour la résistance aux antimicrobiens ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils la création d'un système de surveillance national de la résistance aux antimicrobiens ?		
Les instruments juridiques réglementent-ils l'utilisation des antimicrobiens chez les êtres humains et les animaux ?		

Le cadre réglementaire national intègre-t-il les normes internationales sur l'utilisation responsable des antimicrobiens (p. ex., les codes de l'OMSA et le Codex) ?		
Les instruments juridiques imposent-ils des exigences d'étiquetage ou des restrictions en matière de publicité/promotion afin de limiter la propagation de la résistance aux antimicrobiens ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils une autorité afin de réglementer les médicaments contrefaçons/de qualité inférieure ?		
Les instruments juridiques réglementent-ils les médicaments à usage humain ?		
Les instruments juridiques réglementent-ils les médicaments à usage vétérinaire ?		
Les instruments juridiques traitent-ils des conseils sur la résistance aux antimicrobiens dans les établissements de santé ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique réglemente suffisamment l'utilisation des antimicrobiens chez les êtres humains et les animaux. Si le cadre ne fournit pas de conseils clairs sur le moment où les antimicrobiens doivent être utilisés et la méthode à appliquer en conséquence, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

5. Zoonoses

Les instruments juridiques doivent soutenir les pratiques, les systèmes, les politiques et les mécanismes multisectoriels et pluridisciplinaires afin de réduire la transmission des zoonoses des animaux aux populations humaines.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques créent-ils un organisme disposant de l'autorité liée aux médicaments à usage vétérinaire ou bien à la prévention des zoonoses et à la réponse connexe ?		
Les instruments juridiques réglementent-ils les abattoirs, les élevages d'animaux et l'aquaculture ? Les instruments juridiques prévoient-ils l'enregistrement et l'inspection de telles infrastructures ?		
Les instruments juridiques réglementent-ils les médicaments et l'alimentation zoonotique ?		
Les instruments juridiques réglementent-ils le commerce ou le transport transfrontaliers des animaux ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils une liste des événements de santé publique à signaler, y compris les zoonoses ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils le maintien continu et l'examen régulier de		

la liste nationale des zoonoses prioritaires ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la collecte et le rassemblement systématiques en temps opportun des données sur les zoonoses ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils une autorité compétente pour la surveillance des zoonoses ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils le recours à la communauté pour la surveillance des zoonoses ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils des collaborations entre les laboratoires et les autorités de surveillance de la santé humaine et animale ?		
Les instruments juridiques précisent-ils la collaboration et la communication des informations entre les autorités nationales et de niveau inférieur au sujet de la surveillance des zoonoses ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la collaboration entre les secteurs de la santé humaine et animale en réponse aux événements de zoonoses ?		
L'instrument précise-t-il la collaboration entre les autorités de surveillance concernant les risques de zoonoses et les événements urgents de zoonoses ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils un ou plusieurs points focaux qui sont responsables de la santé animale (y compris la faune sauvage) en vue d'instaurer une		

coordination avec les autorités
de santé publique ou le point
focal national RSI ?

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique existant définit clairement la portée, les obligations et les procédures de la surveillance des zoonoses. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

6. Sécurité alimentaire

Les cadres juridiques, y compris le suivi et l'application, sont des conditions préalables nécessaires afin de disposer de systèmes fonctionnels pour la surveillance des maladies d'origine alimentaire et des événements ou des risques de contamination des aliments, mais aussi pour la réponse connexe, qui sont associés à une collaboration et à une communication efficaces de l'ensemble des secteurs responsables de la sécurité alimentaire.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions

ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques fournissent-ils une liste des événements de santé publique à signaler, y compris les maladies d'origine alimentaire ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils des services d'inspection des denrées alimentaires fondés sur les risques ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils des procédures afin de recueillir et d'analyser systématiquement les données épidémiologiques sur la contamination des aliments ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils un système de surveillance (fondé sur les indicateurs ou les événements) afin de détecter les événements de contamination et les maladies d'origine alimentaire ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils une autorité compétence pour la surveillance des maladies d'origine alimentaire ?		

Les instruments juridiques requièrent-ils le développement et la conservation d'un plan national de réponse d'urgence pour la sécurité alimentaire ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils des procédures qui garantissent l'accès à la capacité des laboratoires afin de confirmer les événements de sécurité alimentaire prioritaires de portée nationale ?		
Les instruments juridiques précisent-ils la collaboration et la communication des informations entre les autorités nationales et de niveau inférieur au sujet de la surveillance des zoonoses ?		
Les instruments juridiques imposent-ils l'échange d'informations systématique en temps opportun entre les autorités responsables de la sécurité alimentaire, les unités de surveillance de la santé publique et d'autres secteurs pertinents concernant les événements de sécurité alimentaire ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils un mécanisme de coordination central pour les urgences de sécurité alimentaire, impliquant l'ensemble des secteurs pertinents (p. ex., la santé publique, les services vétérinaires, l'agriculture, l'inspection des denrées alimentaires, les douanes, la quarantaine, la sécurité nationale, le tourisme et les services environnementaux) ?		
Les instruments juridiques décrivent-ils les responsabilités de ces secteurs en matière de réponse aux urgences ? Si ce		

n'est pas le cas, tous les secteurs ont-ils convenu d'un mandat clair ?		
Est-il requis de disposer d'un mécanisme de coordination fonctionnel à l'échelle nationale et intermédiaire ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique instaure un système capable de détecter les événements de sécurité alimentaire, de les prévenir et d'y répondre, qui est associé à une collaboration et à une coordination efficaces de l'ensemble des secteurs responsables de la sécurité alimentaire. Si la loi n'impose pas aux secteurs d'agir de manière essentielle pour atteindre cet objectif et ne les autonomise pas dans ce sens, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

7. Sécurité et sûreté biologiques

La législation sur la sécurité et la sûreté biologiques appuie plusieurs éléments d'un système national de sécurité et sûreté biologiques. Il peut s'agir de l'identification des personnes autorisées à manipuler les agents biologiques contrôlés, de la réglementation des infrastructures, de la formation obligatoire à la gestion des risques, de la réglementation des transports dans des conditions sûres, de l'octroi de licences aux laboratoires et des mesures de lutte contre les agents pathogènes.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques réglementent-ils la sécurité et la sûreté biologiques ? Est-ce le cas dans tous les secteurs (santé, agriculture, monde universitaire, recherche, etc.) ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils ou désignent-ils une entité dont la mission consiste à :		
<ul style="list-style-type: none"> • effectuer l'évaluation des risques biologiques des toxines et des agents biologiques ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • octroyer des licences aux laboratoires et les inspecter quant à la manipulation des toxines et des agents biologiques¹ ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • réglementer le transfert national et international des toxines et des agents biologiques contrôlés ? 		

¹ Dans la plupart des cas, seuls les toxines et les agents biologiques représentent une grave menace pour la santé publique, la sûreté et la sécurité nationale seront concernées par les mesures renforcées de sécurité et sûreté biologiques. En règle générale, l'autorité responsable crée et conserve une liste de tels agents et toxines, mais aussi des mesures applicables à leur développement, leur possession, leur utilisation, leur stockage ou leur transfert.

<ul style="list-style-type: none"> • réglementer le transport des toxines et des agents biologiques contrôlés ? 		
<p>La formation à la gestion des risques est-elle obligatoire pour les personnes ou les laboratoires qui manipulent des agents pathogènes dangereux ?</p>		
<p>Existe-t-il une réglementation des laboratoires capables de produire et d'utiliser des toxines et des agents biologiques ?</p>		
<p>Les instruments juridiques interdisent-ils le mauvais usage des toxines et des agents biologiques ?</p>		
<p>Les instruments juridiques prévoient-ils un mécanisme de supervision et de suivi de la sécurité et de la sûreté biologiques, y compris l'utilisation, le stockage, l'élimination et la rétention de manière sûre des agents biologiques trouvés dans les laboratoires, la conservation des dossiers et un nombre minimal de stocks dans les pays, mais aussi qui implique les infrastructures de recherche, de diagnostic et de biotechnologie au sein de tous les secteurs ?</p>		
<p>Les instruments juridiques prévoient-ils la supervision, l'application et l'attribution des lois, des réglementations ou des lignes directrices sur la sécurité et la sûreté biologiques ?</p>		
<p>Un cadre réglementaire complet de la sécurité et la sûreté biologiques est-il en place ?</p>		
<p>Les instruments juridiques fournissent-ils une liste des</p>		

toxines et des agents biologiques contrôlés ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils une liste des technologies et des équipements contrôlés ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils l'octroi de licence pour les activités impliquant des toxines et des agents biologiques contrôlés ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils que les laboratoires respectent les normes de sécurité et de sûreté biologiques nationales et internationales applicables ?		
Les instruments juridiques définissent-ils le stockage sûr et le transport sécurisé des agents pathogènes dangereux ?		
Les instruments juridiques définissent-ils l'obligation des infrastructures médicales privées en matière de manipulation des substances infectieuses ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre instaure un mécanisme qui garantit la sécurité lors de la manipulation des substances dangereuses et prévient les événements de biosécurité. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

8. Vaccination

La réussite d'un système national d'administration des vaccins capable de répondre à de nouvelles menaces posées par des maladies nécessite un assise juridique pour réglementer la qualité et la quantité des vaccins, mais aussi pour imposer des exigences de vaccination à la population.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Existe-t-il une autorité juridique pour réglementer la vaccination de routine ?		
Existe-t-il une autorité juridique pour exiger la vaccination, avec des exceptions ?		
Une autorité réglementaire nationale a-t-elle la capacité de réglementer la qualité des vaccins ?		
Existe-t-il une autorité juridique pour prendre des dispositions quant au stockage et à l'administration des vaccins, mais aussi pour la gestion des stocks de vaccins ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils de prendre des mesures pour garantir un accès équitable aux vaccins ?		
Existe-t-il des dispositions pour la protection de la responsabilité ou l'indemnisation ?		
Les instruments juridiques définissent-ils des autorités compétentes pour la vaccination en vertu du RSI ?		

Les instruments juridiques imposent-ils la vaccination pour des populations et des maladies spécifiques ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils une vaccination obligatoire pour toute maladie spécifique ou lors d'une urgence de santé publique ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils les exceptions à la vaccination en fonction de l'état de santé et de la religion ?		
Les instruments juridiques désignent-ils ou autorisent-ils la désignation des centres de vaccination dans l'État ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la vaccination contre les zoonoses ?		
Les instruments juridiques identifient-ils les sources de financement de la vaccination ?		
Les instruments juridiques entretiennent-ils des chaînes logistiques internationales pour les contremesures médicales et les vaccins pertinents ?		
Les instruments juridiques favorisent-ils la recherche, le développement et l'accès équitable aux produits de santé afin de répondre à une urgence de santé publique de portée internationale ou à une urgence due à une pandémie ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique existant autorise l'organisme approprié à identifier les vaccins nécessaires, lui permet de le faire et garantit que toutes les personnes y ont accès.

Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

9. Système national de laboratoire

Un système national de laboratoire, comprenant l'ensemble des secteurs pertinents, notamment la santé humaine et animale, est un élément clef dans le système de surveillance épidémiologique. Il permet des diagnostics et les lieux de soins modernes efficaces. Les instruments juridiques peuvent réglementer les normes relatives aux infrastructures, aux opérations, à la coordination et à la communication des données provenant de ces laboratoires.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Existe-t-il un organisme public désigné pour le système national de laboratoire de santé publique ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils des normes pour l'octroi de licence et le fonctionnement des laboratoires ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils le partage des échantillons et l'inspection des laboratoires ? Réglementent-ils le transfert des agents entre laboratoires ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils une norme pour le fonctionnement des laboratoires ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la certification des laboratoires ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils la procédure de conservation de la certification ?		

Les instruments juridiques prévoient-ils l'inspection des laboratoires ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils la fermeture des infrastructures de laboratoire en cas d'incapacité à respecter les normes minimales ?		
Les instruments juridiques définissent-ils différents types de tests que les laboratoires peuvent réaliser ?		
Les instruments juridiques reconnaissent-ils les exigences définies par les organismes professionnels pertinents à des fins de certification du personnel technique des laboratoires qui travaille avec les zoonoses ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils la création de laboratoires dédiés à la santé animale ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la procédure de communication des échantillons et des rapports de laboratoire aux autorités de santé publique compétentes à l'échelle nationale ?		
Les instruments juridiques définissent-ils des exigences minimales en matière d'éducation et de formation pour le personnel des laboratoires ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils la portée de la pratique pour le personnel des laboratoires ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la manipulation et		

le traitement des données sanitaires ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la communication d'informations entre les laboratoires publics locaux, les laboratoires de santé publique régionaux et les laboratoires nationaux ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le développement d'accords entre États voisins ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la collaboration des laboratoires nationaux (y compris les laboratoires de référence) ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le système de laboratoires est en mesure de réaliser des analyses et des diagnostics afin de favoriser la détection en temps opportun des événements de santé publique. Dans cette optique, les systèmes de laboratoire doivent être régis par un solide cadre juridique qui définit les mécanismes et les protocoles pour leur fonctionnement, la communication des données et la collaboration. Si le cadre juridique ne remplit pas ces critères, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

10. Surveillance

La détection des événements de santé publique et la communication des données connexes sont essentielles pour garantir l'identification des éventuelles flambées épidémiques et leur endiguement avant leur propagation. Le RSI fournit un cadre pour la détection des événements de santé publique et la communication de leurs données à l'échelle nationale et internationale. Il exige que les pays développent et entretiennent des systèmes de surveillance et de réponse capables de détecter et de signaler les événements de santé publique avec efficacité et en temps opportun.

À l'échelle nationale, le RSI requiert que les pays désignent des points focaux nationaux pour communiquer avec l'OMS, créent et entretiennent des systèmes nationaux de surveillance de la santé publique, mais aussi développent et conservent des capacités pour les tests en laboratoire des éventuels événements de santé publique. Les États parties doivent également signaler à l'OMS certains événements dans les 24 heures suivant leur détection.

À l'échelle infranationale, la détection et le signalement des événements de santé publique sont tout aussi importants. Les autorités infranationales sont souvent les premières à détecter les éventuelles flambées épidémiques et à y répondre. Elles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des systèmes nationaux de surveillance et de réponse.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques instaurent-ils un système de surveillance des événements de santé publique ?		
Les instruments juridiques désignent-ils l'autorité de surveillance des événements de santé publique au sein de l'État ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la capacité pour la collecte régulière des données de santé publique ou désignent-ils un organisme public pour les activités de surveillance ?		
Les instruments juridiques exigent-ils que les rapports de surveillance soient		

<p>communiqués à l'autorité de surveillance à l'échelle nationale ?</p>		
<p>Les instruments juridiques désignent-ils une seule entité pour coordonner la surveillance, rassembler les informations recueillies dans les secteurs (êtres humains, animaux et alimentation) et coordonner la communication de ces données au sein des secteurs ?</p>		
<p>Les instruments juridiques désignent-ils une seule entité pour coordonner la surveillance entre les échelles nationales, intermédiaires et locales ?</p>		
<p>Les instruments juridiques contiennent-ils des exigences réglementaires pour la communication des données nationales sur les maladies, y compris l'application/les mécanismes d'incitation pour les missions de communication des données ?</p>		
<p>Les instruments juridiques traitent-ils de la communication des informations sanitaires sans consentement ou exigent-ils la mise en place de procédures spécifiques de communications des données afin d'en protéger la confidentialité ?</p>		
<p>Les instruments juridiques fournissent-ils des capacités de diagnostic à des fins de détection et d'identification ?</p>		

Les instruments juridiques fournissent-ils des capacités d'analyse à des fins d'investigation épidémiologique ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la définition des cas pour des maladies spécifiques ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils une surveillance fondée sur les événements et les indicateurs ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils une liste des événements de santé publique à signaler ?		
Les instruments juridiques précisent-ils la nature des informations de santé publique qui doit être signalée ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils un devoir de signaler les événements de santé publique pour les personnels de santé communautaires ?		
Existe-t-il un délai spécifique pour signaler les événements de santé publique ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la désignation des points focaux de surveillance à tous les niveaux de gouvernance et décrivent-ils la structure hiérarchique jusqu'au point focal national du RSI ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils des sanctions en cas d'absence de signalement des événements de santé publique ?		

Existe-t-il une loi codifiant le système de Surveillance Intégrée de la Maladie et la Riposte (SIMR) ?		
Existe-t-il des lignes directrices et des procédures normalisées pour la SIMR ?		
Existe-t-il un protocole pour la communication des informations de surveillance au point focal national RSI et à partir de lui ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils les secteurs pertinents à transmettre des informations de surveillance au point focal national RSI ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique existant définit clairement les obligations et les responsabilités à chaque étape de la surveillance des maladies. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

11. Ressources humaines

Des personnels de santé qualifiés et multisectoriels sont essentiels à une sécurité sanitaire efficace, car ils permettent aux pays de prévenir les menaces pour la santé publique, de les détecter et d'y répondre, conformément aux exigences du RSI . Les instruments juridiques doivent réglementer l'éducation des personnels, l'octroi des licences, le déploiement et les renforts mobilisables afin de garantir une préparation durable et une coordination intersectorielle. En l'absence de solides cadres juridiques, les systèmes de santé risquent de se fragmenter et de connaître des retards lors des urgences, ce qui entrave la résilience sanitaire.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques traitent-ils des missions de formation afin de garantir le développement des professionnel·le·s de santé ou fournissent-ils des normes sur la formation des professionnel s de santé ?		
Les instruments juridiques traitent-ils des normes sur l'octroi de licence pour les professionnel ·s de santé ?		
Les instruments juridiques traitent-ils de la portée de la pratique pour les professionnels de santé/santé publique ?		
Les instruments juridiques traitent-ils des dispositions pour le personnel médical étranger (exonérations de visa, gestion des licences et considérations sur la responsabilité) dans le cadre d'une urgence ?		
Les instruments juridiques traitent-ils des primes de risque spéciales et d'autres avantages		

accordés aux intervenants en cas d'urgence ?		
Existe-t-il une stratégie juridiquement établie pour le personnel de renfort national ou un plan de secours pour les urgences de santé publique ?		
Les instruments juridiques traitent-ils de l'application des systèmes réglementant l'administration civile fédérale lors d'une urgence ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le détachement du personnel non gouvernemental dans les organismes publics de santé ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le gouvernement à développer des accords mutuels avec d'autres pays en cas de désastres ou d'urgences de santé publique ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique..

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique existant garantit que les établissements de santé sont équipés des ressources humaines compétentes adéquates et peuvent affronter les urgences. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

12. Gestion des urgences sanitaires

Cette capacité se concentre sur la gestion des systèmes et des urgences sanitaires afin que les pays soient préparés et prêts sur le plan opérationnel à répondre à tout événement de santé publique, y compris les urgences, conformément aux exigences du RSI concernant tous les aléas. Pour assurer une réponse en temps opportun aux urgences de santé publique, il est essentiel de disposer de plans fondés sur les risques pour la préparation aux urgences, la capacité de réaction et la réponse, mais aussi de solides structures de gestion des urgences et de mobiliser les ressources lors d'une urgence.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent traiter les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques autorisent-ils un centre d'opérations d'urgence de santé publique ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils une procédure pour l'activation du centre d'opérations d'urgence de santé publique ?		
Les instruments juridiques désignent-ils un point focal pour l'activation ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils le mécanisme de redevabilité/signalement pour le centre d'opérations d'urgence de santé publique ?		
Les instruments juridiques précisent-ils les fonctions et les pouvoirs du centre d'opérations d'urgence de santé publique ?		
Les instruments juridiques instaurent-ils la structure organisationnelle et le		

leadership du centre d'opérations d'urgence de santé publique ?		
Les instruments juridiques définissent-ils les membres de base du centre d'opérations d'urgence de santé publique et leurs fonctions ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la coordination de la réponse entre les différents échelons du gouvernement (national ou local) ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la collaboration entre les différents échelons du gouvernement (national ou local) ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la communication des informations entre les différents échelons du gouvernement (national ou local) ?		
Les instruments juridiques définissent-ils le mécanisme de financement du centre d'opérations d'urgence de santé publique ?		
Existe-t-il des procédures juridiques et réglementaires qui autorisent :		
un déploiement national ou transfrontalier rapide et la réception des approvisionnements, de la logistique, mais aussi du personnel médical et chargé de la santé		

publique et lors d'urgences ?		
les exonérations de visa pour le personnel médical ?		
la validation de produits pour les contremesures médicales ?		
la gestion des permis d'exercice pour les agents et agentes de secours venant de l'étranger ?		
les protections de la responsabilité pour le personnel médical déployé dans le pays ?		
le déplacement à l'international de personnes dans des situations humanitaires ou potentiellement mortelles ?		
Le pays a-t-il mis en place un plan qui identifie les procédures et la prise de décisions relatives à l'envoi et à la réception de contremesures médicales lors d'une urgence de santé publique qui traite des questions réglementaires liées à la demande/l'acceptation et la réception de médicaments ou d'appareils provenant d'une source internationale ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la mise en œuvre de mesures de lutte préliminaires par les personnels de santé communautaires ?		

Les instruments juridiques prévoient-ils la mise en œuvre de mesures de lutte préliminaires par les personnels de santé primaires (dans le privé et le public) ?		
Les instruments juridiques soutiennent-ils les mesures de lutte préliminaires mises en œuvre à l'échelle de la réponse de santé publique locale/primaire ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la mise en œuvre de mesures de lutte supplémentaires à l'échelle de l'État ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le gouvernement à désigner des centres de soins de santé afin de traiter les personnes touchées ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils l'autorité pour limiter les déplacements des personnes ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la procédure pour limiter les déplacements des personnes ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le gouvernement à interdire les rassemblements de masse dans l'État ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la procédure d'interdiction		

des rassemblements de masse dans l'État ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils l'État à fermer des lieux publics ou privés ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la procédure pour fermer des lieux publics ou privés ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils l'autorité de mise en quarantaine des personnes ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la procédure de mise en quarantaine des personnes ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils l'État à désigner les établissements pour la mise en quarantaine des personnes suspectées d'être touchées par une maladie infectieuse en collaboration avec les autorités nationales de santé publique ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils l'autorité d'isolement des personnes ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la procédure d'isolement des personnes ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils l'État à désigner les établissements où isoler des personnes touchées par une maladie		

infectieuse en collaboration avec les autorités nationales de santé publique ?		
Les instruments juridiques définissent-ils les exigences de mise en quarantaine des infrastructures ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la collaboration entre les ministères de la Santé et de l'Agriculture des États lors des événements de santé publique ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la communication des informations parmi les secteurs ?		
Les instruments juridiques définissent-ils le point focal dans chaque ministère pertinent (de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement) ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la mise en quarantaine ou l'isolement des animaux ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la coordination entre les laboratoires et les établissements médicaux dans le cadre de la réponse de santé publique ?		
Les instruments juridiques désignent-ils les organismes spécifiques d'application des lois pour les urgences de santé publique ?		

<p>Les instruments juridiques autorisent-ils la collaboration entre les organismes d'application des lois et les autorités de santé publique pour mener une enquête criminelle sur le bioterrorisme ?</p>		
<p>Les instruments juridiques requièrent-ils de signaler les événements chimiques, biologiques ou radiologiques suspectés ou confirmés aux organismes nationaux d'application des lois ?</p>		
<p>Les instruments juridiques définissent-ils la communication des informations entre les organismes de santé publique et d'application des lois ?</p>		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique améliore la capacité de l'État de gérer avec efficacité les urgences sanitaires. Elles peuvent notamment réfléchir à la manière dont le cadre instaure et fait respecter les normes, la clarté des procédures, la communication et la collaboration lors des urgences de santé publique. Si les cadres juridiques n'imposent pas de mesures en temps opportun ou ne précisent pas les protocoles pour les réponses de santé publique, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

13. Relations entre les autorités de sécurité et de santé publique

Les événements de santé publique peuvent survenir naturellement ou de manière délibérée. Dans les deux cas, la coordination entre les autorités de sécurité et de santé publique renforcera la capacité du pays à mettre en place une réponse multisectorielle rapide pour tout événement dont l'origine délibérée est suspectée ou confirmée, y compris la capacité à mettre en relation la santé publique et l'application des lois, mais aussi à fournir une aide internationale en temps opportun. Les conséquences recherchées comprennent le développement et la mise en œuvre de la loi, un protocole d'entente ou d'autre cadre similaire décrivant les rôles, les responsabilités et les bonnes pratiques pour la communication d'informations pertinentes entre et parmi, le personnel approprié dédié à la santé humaine et animale, à l'application des lois et à la défense.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Existe-t-il un protocole d'entente ou un autre accord entre les entités de sécurité et de santé publique à l'échelle nationale ?		
Les forces de l'ordre ou les militaires comprennent-ils des entités désignées qui sont responsables de la réponse aux urgences de santé publique aux côtés des responsables de la santé publique ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le gouvernement à détenir/mettre en isolement ou quarantaine une personne qui présente un risque de santé publique, y compris en recourant à la force publique ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils que des rapports soient régulièrement communiqués entre les autorités de santé publique et toute autorité de sécurité au sein du pays ?		

Existe-t-il une autorité juridique pour une réponse au sein de plusieurs secteurs lors d'un événement biologique dont l'origine délibérée est suspectée ou confirmée ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la gestion de l'aide internationale dans le cadre d'une urgence ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'envisager le rôle que jouent les autorités de sécurité lors d'événements de santé publique et si cette implication est réglementée par le cadre juridique de manière à garantir une aide en temps opportun. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

14. Prestation de services de santé

Les instruments juridiques contribuent à l'instauration de systèmes de santé résilients qui sont capables de fournir des soins cliniques d'urgence et pour l'utilisation optimale des services de santé tout en garantissant la continuité des fonctions des systèmes de santé, y compris la prestation de services de santé essentiels lors d'urgences.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Existe-t-il une loi ou une réglementation au sujet d'un mécanisme intégré/harmonisé garantissant que les données des systèmes de santé (p. ex., sur la surveillance, la prestation de service et l'utilisation des services) sont simplifiées, de qualité supérieure et communiquées par les communautés et les établissements à l'échelle nationale afin de favoriser une prise de décision et des politiques efficaces ?		
Existe-t-il une loi ou une réglementation concernant l'échéancier de communication des données des systèmes de santé, notamment pour les événements à signaler ?		
Existe-t-il une loi ou une réglementation concernant l'échéancier de mise en place des mesures ?		
Existe-t-il une loi ou une réglementation de la mise en œuvre des mesures de lutte en réponse à une urgence, y compris les communications, les plans de réponse et la prestation des services essentiels ?		

<p>Existe-t-il un cadre juridique pour le système de santé nationale, y compris l'accréditation des systèmes de santé ? Existe-t-il un cadre juridique pour la réglementation et l'accréditation des différents cadres au sein des personnels de santé ?</p>		
---	--	--

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique soutient un système de santé résilient, et d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

15. Prevention et contrôle des infections

Les États parties doivent disposer de programmes de Prévention et au Contrôle des Infections (PCI) qui permettent la prestation de soins et de services de santé essentiels de manière sûre, ainsi que la prévention et le contrôle des infections nosocomiales. Les cadres juridiques nationaux de lutte contre les infections touchent différents domaines, comme les ressources et les mécanismes de redevabilité requis pour la mise en œuvre, la structure du leadership, le suivi et l'évaluation.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Existe-t-il un cadre juridique pour la prévention et le contrôle des infections dans l'État ?		
Si oui, couvre-t-il :		
• la législation sanitaire et sécuritaire ?		
• la surveillance des infections nosocomiales à l'échelle des établissements ?		
• les programmes d'éducation, les formations, les compétences initiales et la formation professionnelle continue nécessaires ?		
• la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ?		
• - l'intégration de la lutte contre les infections dans les cadres dédiés à la résistance aux antimicrobiens ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils le développement		

<p>et la mise en œuvre d'un plan opérationnel national de lutte contre les infections ?</p>		
<p>Les instruments juridiques prévoient-ils un comité de lutte contre les infections ou une autorité permettant de superviser la mise en œuvre d'un plan opérationnel de lutte contre les infections ?</p>		
<p>Les instruments juridiques réglementent-ils :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • l'approvisionnement et la hiérarchisation de l'équipement de protection individuelle et de la vaccination pour le personnel de santé ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • l'aide et la protection juridiques, y compris les primes de risque et la protection de la santé au travail pour les intervenant·e·s de première ligne lors d'une urgence sanitaire ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • les exigences pour l'accréditation des établissements de santé ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • les altérations du cadre bâti et des infrastructures ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • l'approvisionnement de la chaîne logistique de la lutte contre les infections, y compris l'équipement de protection personnelle ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • la distribution et le transport des approvisionnements pour la lutte contre les infections lors 		

d'urgences de santé publique ?

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et déterminer si le cadre juridique instaure un programme efficace de lutte contre les infections permettant au personnel de santé d'agir pour prévenir les infections nosocomiales. Le système doit établir clairement les rôles et les responsabilités des autorités pertinentes, mais aussi bénéficier du soutien de tous les échelons. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

16. Communication des risques et engagement communautaire

Une communication des risques efficace atténue l'éventuel effet néfaste des risques pour la santé avant, pendant et après les urgences de santé publique ou les événements inhabituels. Une législation ou une réglementation pertinente doit garantir(1) la mise en place de systèmes, d'arrangements et de plans gouvernementaux formels de communication des risques et d'engagement communautaire, y compris des mécanismes de coordination, (2) des preuves que la communication publique, y compris les aspects pertinents de la gestion des infodémies, fonctionne avec efficacité et que les unités de communication des risques mobilisent systématiquement les populations au sein des communautés lors des urgences, (3) l'existence de systèmes, d'arrangements et de plans formels de gestion des infodémies afin de rassembler des informations sur les perceptions, les comportements à risque et la désinformation pour analyser les peurs et les inquiétudes du grand public.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques fournissent-ils des instructions pour lutter contre la désinformation en matière de santé publique dans le pays ?		
Existe-t-il une autorité juridique pour la gestion des infodémies (p. ex., la surveillance de la désinformation et la coordination des réponses) ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils ou permettent-ils la collecte et l'analyse des perceptions, des comportements à risque et des rumeurs au sein des communautés ?		
Existe-t-il des outils d'information sur les comportements ou des systèmes d'écoute sociale établis dans le cadre de la loi ou d'une réglementation officielle ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils la communication avec le grand public ?		

Les instruments juridiques requièrent-ils la consultation des communautés et la collecte de leurs avis ?		
Les instruments juridiques désignent-ils l'autorité qui reçoit et communique les informations au grand public lors d'événements de santé publique ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la communication des informations au grand public dans les langues locales ?		
Les instruments juridiques définissent-ils un mécanisme de communication impliquant le secteur privé ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique établit des mécanismes et des protocoles clairs afin de garantir une communication des risques systématique, précise et mobilisant de manière efficace les populations à l'échelle communautaire pendant les urgences. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

17. Points d'entrée et santé aux frontières

Le RSI se concentre sur la lutte contre les flambées épidémiques au niveau de leur source, mais aussi sur la prévention de la propagation transfrontalière des maladies . Les frontières et les points d'entrée sont des passerelles pour la transmission des maladies. Par conséquent, leur gestion est un aspect fondamental de la sécurité sanitaire mondiale.

En vertu du RSI, un point d'entrée désigne un passage pour l'entrée ou la sortie internationale des personnes qui voyagent, des bagages, des cargaisons, des conteneurs, des transports, des biens et des colis postaux, mais aussi les organismes et les zones leur fournissant des services au niveau de l'entrée ou de la sortie. Les États parties doivent désigner les aéroports, les ports et les postes-frontières qui doivent développer les capacités fondamentales requises au titre du RSI.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques désignent-ils les points d'entrée et prévoient-ils le développement et la maintenance des capacités requises au titre du RSI ?		
Les instruments juridiques désignent-ils les autorités compétentes au niveau des points d'entrée identifiés pour :		
surveiller les bagages, les cargaisons, les conteneurs, les transports, les biens, les colis postaux et les restes humains qui quittent des zones touchées ou y entrent afin de s'assurer qu'ils sont exempts de toute source d'infection ou de contamination ?		
superviser la dératisation, la désinfection, la désinsectisation ou la décontamination de tout bagage, toute cargaison, tout conteneur, tout transport, tout bien, tout colis postal et tout reste humain, en particulier pour les transports touchés utilisant une technique avec le niveau de contrôle adéquat,		

conformément aux lignes directrices de l'OMS ou de l'autorité compétente ?		
garantir la salubrité des infrastructures utilisées par les personnes qui voyagent aux points d'entrée et superviser les mesures sanitaires concernant les personnes ?		
conseiller aux exploitants de moyen de transport des mesures de lutte appliquées et fournir des informations écrites sur les méthodes employées ?		
superviser l'élimination et l'évacuation sans danger d'un moyen de transport de toute eau, de toute nourriture, de toute déjection humaine ou animale, de toute eau usée contaminée et de toute autre matière contaminée ?		
suivre et contrôler le déchargement par les bateaux des eaux usées, des déchets, des eaux de ballast et de toute autre matière pouvant être responsable d'une maladie qui sont susceptibles de contaminer les eaux d'un port ou d'une voie navigable ?		
superviser les prestataires de services aux points d'entrée, y compris les inspections et les examens médicaux, le cas échéant ?		
créer des mesures d'exception afin de gérer les événements de santé publique inattendus ?		
communiquer avec le point focal national du RSI au sujet des mesures de santé publique pertinentes qui ont été mises en œuvre ?		

<p>s'assurer que les exploitants de moyen de transport s'efforcent d'éviter toute source d'infection ou de contamination, respectent les mesures de santé recommandées par l'OMS et adoptées par l'État partie, mais aussi en informer les personnes qui voyagent ?</p>		
<p>informer le point d'entrée de la destination d'un voyageur suspect placé en observation à des fins de santé publique, mais qui a reçu l'autorisation de poursuivre son déplacement international, car il ne représentait aucun risque de santé publique imminent ?</p>		
<p>vérifier que la Déclaration maritime de santé est conforme à l'annexe 8 du RSI et informer les exploitants de transport maritime ou leur personnel à propos de la déclaration maritime des exigences sanitaires en place ?</p>		
<p>Les instruments juridiques s'assurent-ils que les certificats de contrôle et d'exemption de contrôle sanitaire de navire sont conformes à l'annexe 3 du RSI ?</p>		
<p>Les instruments juridiques exigent-ils d'envoyer à l'OMS et d'actualiser régulièrement une liste des ports autorisés à émettre les certificats de contrôle sanitaire de navire, à émettre uniquement les certificats d'exemption de contrôle sanitaire de navire, mais aussi à fournir les services mentionnés aux annexes 1 et 3 ?</p>		
<p>Les instruments juridiques garantissent-ils des canaux de communication ouverts entre</p>		

les points d'entrée et le point focal national ?		
Les lois ou les politiques appropriées existent-elles pour la prestation de services de santé aux personnes qui voyagent et sont malades, mais aussi en réponse aux événements de santé publique au niveau des points d'entrée du pays ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils d'appliquer les mesures recommandées afin de dératiser, désinfecter et décontaminer les bagages, les conteneurs, les biens, les colis et les cargaisons ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils d'indiquer par écrit les mesures appliquées aux cargaisons, aux contenus ou aux transports, les éléments traités, les méthodes employées et les motifs de leur application ?		
Les instruments juridiques désignent-ils du personnel pour s'occuper des personnes qui voyagent touchées ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils l'autorité de mise en quarantaine ou d'isolement des personnes qui voyagent ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils que les personnes qui voyagent soient vaccinées contre des maladies spécifiques, conformément aux exigences du RSI ?		
Les instruments juridiques s'assurent-ils que toute personne employée à un point d'entrée, où l'OMS a identifié un risque de transmission de la fièvre jaune, et l'ensemble des		

équipes des moyens de transport utilisant un tel point d'entrée détiennent un certificat valide de vaccination contre la fièvre jaune ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils seulement les documents de santé prévus en vertu du RSI ou des recommandations de l'OMS, sauf si la personne qui voyage a demandé un permis de séjour temporaire ou permanent, ou bien des exigences documentaires au sujet de l'état de santé publique de biens ou des cargaisons du commerce international, en vertu des accords internationaux applicables ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils l'autorité relative à la mise en quarantaine ou l'isolement des animaux ou des plantes ?		
Les instruments juridiques requièrent-ils l'adoption de mesures de santé qui permettraient d'atteindre l'objectif de santé publique souhaité tout en protégeant les droits des personnes qui voyagent et en évitant les interférences inutiles avec le commerce et le trafic à l'échelle internationale ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

. Nous suggérons d'analyser et de déterminer s'il existe un cadre structuré pour la coordination et la coopération permettant aux protagonistes d'améliorer la préparation et la capacité de réponse aux points d'entrée fondamentaux. Si le cadre juridique ne soutient pas une telle collaboration, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

18. Événements chimiques

Les États parties doivent mettre en place des lois, des plans ou des politiques à l'échelle nationale pour la gestion des événements chimiques afin de détecter en temps opportun les éventuels événements ou risques chimiques et d'y répondre avec efficacité en collaboration avec d'autres secteurs responsables de la sécurité chimique, des industries, du transport et de l'élimination sans danger.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Des lignes directrices ou des manuels sur la surveillance, l'évaluation et la gestion des événements chimiques, des intoxications et des empoisonnements sont-ils disponibles ?		
Existe-t-il un plan de santé publique ou une loi à l'échelle nationale pour la réponse aux événements chimiques ?		
Existe-t-il un comité/organisme de coordination national concernant l'évaluation et la gestion des produits et événements chimiques ?		
Les autorités locales, fédérales et nationales doivent-elles planifier la mise en place de mesures d'urgence en cas d'événement chimique ?		
Existe-t-il des mécanismes de coordination multisectoriels/interdisciplinaires pour la gestion des produits chimiques ?		
Existe-t-il une loi nationale qui régit les produits chimiques et leurs applications susceptibles		

<p>d'être néfastes pour la santé humaine et l'environnement ?</p>		
<p>Les plans nationaux ou régionaux d'occupation des sols identifient-ils les emplacements sensibles qui devraient être séparés des installations chimiques ?</p>		
<p>Existe-t-il un plan stratégique pour renforcer l'évaluation et la gestion des produits chimiques (p. ex., un profil national des produits chimiques) ?</p>		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique permet de détecter en temps opportun les éventuels risques chimiques et d'y répondre avec efficacité. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

19. Urgences radiologiques

Les États parties doivent mettre en place des lois, des plans ou des politiques à l'échelle nationale pour la gestion des urgences radiologiques afin de détecter de tels événements et les éventuels accidents nucléaires, mais aussi d'y répondre avec efficacité selon une approche coordonnée multisectorielle.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions

ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Des politiques, des stratégies ou des plans sont-ils disponibles à l'échelle nationale pour la détection des urgences radiologiques, leur évaluation, la réponse et la récupération connexes ?		
Existe-t-il une autorité, un institut ou un organisme principalement responsable des radiations, de la surveillance et du suivi ?		
Existe-t-il une politique ou un plan stratégique garantissant l'utilisation sans risque des radiations au sein de l'État ?		
Existe-t-il un plan de réponse d'urgence pour les urgences radiologiques et nucléaires ?		
Existe-t-il un comité ou un organisme de coordination national concernant les urgences radiologiques et nucléaires ?		
Existe-t-il des mécanismes de coordination multisectoriels/interdisciplinaires pour la préparation aux urgences radiologiques et la gestion de la réponse ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

. Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique permet de détecter en temps opportun les éventuelles urgences radiologiques et d'y répondre avec efficacité. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

20. Droits humains et confidentialité des données

La mise en œuvre du RSI tient compte de l'obligation des États de respecter, de protéger et de réaliser les droits humains. L'article 3 du RSI requiert que les États parties respectent la dignité, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes, mais aussi promeuvent l'équité et la solidarité. L'article 32 impose également une approche non discriminatoire dans l'application des mesures de santé.

En matière de sécurité sanitaire, il est essentiel de trouver un équilibre entre le besoin en protection de la santé publique, d'une part, et la protection des droits humains et des libertés fondamentales, d'autre part. L'absence d'un tel équilibre pourrait avoir des conséquences imprévues, dont la stigmatisation, la discrimination et la violation de la vie privée. Par conséquent, il est essentiel de s'assurer que l'application des mesures de santé se fonde sur le respect de la dignité humaine, la non-discrimination et la redevabilité. Les Principes de Syracuse sur les limitations et dérogations aux dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques fournissent des orientations aux États souhaitant appliquer des mesures enfreignant les droits individuels. Ces mesures peuvent comprendre le pouvoir de l'État à autoriser un traitement médical obligatoire, à ordonner l'isolement et la mise en quarantaine, la distanciation physique ou d'autres décisions susceptibles de restreindre la liberté individuelle dans le cadre d'une urgence de santé publique.

En outre, le RSI impose que les informations reçues par un État au sujet d'une personne doivent rester confidentielles et traitées de manière équitable, conformément aux instruments juridiques nationaux. Par ailleurs, le RSI décrit des situations dans lesquelles les États parties peuvent divulguer et traiter des données personnelles si cela est essentiel pour l'évaluation et la gestion d'un risque de santé publique. Pour respecter le RSI, le traitement des données personnelles doit être équitable et légal. En outre, il doit être réalisé d'une manière compatible avec la finalité requise. Le traitement doit également être adéquat, pertinent et non excessif. Il doit avoir une durée limitée. La précision des données doit être garantie et des mesures doivent être prises pour les protéger de tout effacement ou autre violation.

Les personnes chargées de l'évaluation doivent analyser les instruments juridiques par rapport aux questions ci-dessous. Elles doivent fournir une analyse détaillée de la manière dont les instruments susmentionnés respectent les obligations du RSI décrites ci-dessous, mettre en évidence les forces et les lacunes, et formuler des recommandations pour combler ces dernières.

Questions d'évaluation

Question d'évaluation	Référence De L'instrument Juridique National	Commentaire
Les instruments juridiques protègent-ils les droits humains et les libertés fondamentales dans le cadre des activités de réponse et de surveillance de la santé publique ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la transparence dans l'application des mesures de santé publique par les autorités de santé publique de l'État?		
Les instruments juridiques imposent-ils la non-		

discrimination dans l'application de mesures de santé publique par les autorités de santé publique de l'État sur son territoire ?		
Les instruments juridiques protègent-ils contre les conséquences néfastes des activités de réponse et de surveillance de la santé publique ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils le contrôle judiciaire des mesures de santé publique enfreignant les droits individuels ?		
Les instruments juridiques définissent-ils la procédure de traitement des données sanitaires personnelles lors de l'application des mesures de santé publique ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la confidentialité des données de santé publique des personnes reçues par les autorités de santé publique ?		
Les instruments juridiques autorisent-ils le traitement des données sanitaires personnelles lorsqu'elles sont essentielles à des fins d'évaluation et de gestion d'un événement de santé publique ?		
Les instruments juridiques garantissent-ils que les données sanitaires personnelles sont traitées de manière équitable et légale ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la précision du traitement des données sanitaires personnelles et la manière dont les données		

inexactes ou incomplètes devraient être manipulées ?		
Les instruments juridiques réglementent-ils la manière dont les données personnelles peuvent être communiquées ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils que les autorités de santé publique de l'État garantissent la pertinence des données sanitaires personnelles, leur précision et leur caractère non excessif en vertu de l'objectif de leur traitement ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils que l'autorité de santé publique de l'État garantisse la précision des données sanitaires personnelles et la suppression des inexactitudes ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils que les autorités de santé publique de l'État doivent conserver des données uniquement pendant la durée nécessaire ?		
Les instruments juridiques prévoient-ils la durée de conservation des données par les autorités de santé publique ?		
Les instruments juridiques imposent-ils une approche de prise de décisions à l'échelle de la société lors des urgences de santé publique, en veillant à ce que les communautés et les organisations de la société civile soient entendues et impliquées dans l'adaptation des mesures sociales et de santé publique aux besoins et contextes locaux ?		

Les instruments juridiques interdisent-ils les mesures susceptibles d'engendrer une privation de vie arbitraire, y compris les exécutions extrajudiciaires, lors de l'application des mesures de santé publique ?		
Les instruments juridiques reconnaissent-ils et abordent-ils le risque accru de violence domestique lors d'urgences de santé publique (comme les confinements et les quarantaines) ?		
Existe-t-il des dispositions pour les mécanismes de réponse d'urgence, y compris des hébergements et l'accès à la justice pour les victimes de violence, lors d'urgences de santé publique ?		
Les instruments juridiques fournissent-ils des conditions claires dans lesquelles les personnes peuvent être détenues pour des raisons de santé publique ? Comprendtent-ils des mécanismes de contrôle judiciaire ?		
Les instruments juridiques reconnaissent-ils le risque accru de violence sexuelle, y compris le viol, lors d'urgences de santé publique ?		
Les instruments juridiques établissent-ils des mécanismes de signalement, de redevabilité et d'aide aux victimes pour les victimes de violence sexuelle lors d'urgences de santé publique ?		
Les instruments juridiques imposent-ils des normes minimales pour le traitement humain des personnes dans		

des centres de quarantaine et d'isolement ?		
Existe-t-il des exigences juridiques pour les soins de santé, l'assainissement, l'alimentation et le bien-être général adéquats pour les personnes en isolement ou en quarantaine ?		

Forces, lacunes et recommandations

Les personnes chargées de l'évaluation sont invitées à résumer les lacunes essentielles et les forces identifiées dans le cadre juridique national. L'identification de ces lacunes et de ces forces aidera à élaborer des recommandations d'amélioration pour ce domaine thématique spécifique.

Nous suggérons d'analyser et de déterminer si le cadre juridique intègre des protections complètes des droits humains portant sur les libertés, la vie privée et la dignité des personnes, instaure des mécanismes de recours, mais aussi garantit la redevabilité et la conformité aux normes relatives aux droits humains. Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'identifier les lacunes et de recommander une mesure juridique appropriée.

- [...]

Récapitulatif de l'analyse juridique pour la mise en œuvre du RSI au/aux/en [nom de l'État partie]

À la fin de l'analyse, il est recommandé que les personnes chargées de l'évaluation fournissent un récapitulatif des lacunes identifiées et des recommandations suggérées.

La rédaction d'un récapitulatif solide et complet est un élément important de la procédure d'analyse juridique.

Ce récapitulatif sera probablement communiqué aux décisionnaires à des fins de validation et de décision pour l'avenir. Ainsi, il peut aider à guider une réforme juridique pour la santé publique dans l'État.